DEPARTEMENT DU **BAS-RHIN**

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 juillet 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient <u>présents</u>: Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, viceprésidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE

Procuration(s) :

Docteur Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné

pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Excusé(s):

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Marcel BAUER

N° CD/2015/86 -Protection de la nature - 2342

> Participation du Département aux Programmes Agri-Environnementaux (PAE) en Montagne Vosgienne par les opérateurs en montagne et PAE du Département du Bas-Rhin sur les Rieds

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve le renouvellement de sa participation aux PAECs « Pour une montagne vivante », « Parc Naturel Régional des Vosges du Nord », « Ried de la Zorn », « Ried de la Zembs, du Dachsbach et du Bruch de l'Andlau » approuvés en 2015 par la Commission Régionale Agri-Environnement
- décide de participer à ces programmes déposés en 2015 selon des éléments de cadrage financiers figurant dans le tableau annexé à cette délibération, soit un engagement maximum de 451 256 € pour la période 2015-2020, sous réserve des compétences futures de la collectivité
- autorise le président à signer les conventions de gestion du FEADER à intervenir avec l'Agence de Service et de Paiement et la Région Alsace, conformément aux éléments de cadrage du Ministère de l'Agriculture.

Pour extrait conforme: Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Le Président,

Adopté à l'unanimité

Frédéric BIERRY

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: 067-226700011-20150706-lmc193839-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 20/07/15